

COMMUNE DE FRANGY

19, rue du Grand Pont

74270 FRANGY

Tél : 04.50.44.75.96

mairie@frangy.fr

www.frangy.fr

**Objet : recensement des travailleurs frontaliers, suisses et double-nationaux**

Madame, Monsieur,

Chaque année, le Département reçoit une dotation au titre de la compensation financière genevoise qu'il reverse aux communes proportionnellement au nombre de frontaliers y résidant. C'est pourquoi, je vous remercie de vous faire recenser, en mairie, au moyen du formulaire ci-dessous :

Votre situation :

- travailleur frontalier avec carte de travail
- travailleur double nationalité
- travailleur suisse domicilié en France
- travailleur dans un organisme international
- travailleur dans le canton de Vaud
- non travailleur en Suisse

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Date et lieu de naissance : _____ Nationalité: _____

Date de délivrance de la carte de travail : _____

Date de l'échéance de la carte de travail : _____

N° de la carte de travail : _____

Nom et adresse de l'employeur : _____

Date et signature _____

"La Direction des Collectivités Locales du Conseil Général de la Haute-Savoie dispose de moyens informatiques destinés à gérer la redistribution de la Compensation Financière Genevoise aux communes du Département. Les informations enregistrées dans le fichier recensant les personnes domiciliées en Haute-Savoie et travaillant dans le canton de Genève sont réservées à l'usage exclusif du service concerné et ne peuvent être communiquées qu'aux mairies intéressées. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, modifiée en 2004, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, dans le cas échéant, rectification des informations la concernant, en s'adressant à la Direction des Collectivités Locales du Conseil Général de la Haute-Savoie."

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments dévoués.

Le Maire, Bernard REVILLON

Ouvertures au public :

LUNDI - MARDI - MERCREDI - VENDREDI : 8h30 - 12h et 13h30 - 17h

JEUDI : 8h30 - 12h